

Date de préparation: Avril 2023

Remplace: Février 2015

Le présent document a été préparé conformément aux exigences de la norme OSHA (29CFR 1910.1200) relative à la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses; au Système d'identification des matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT); et à la directive 2001/58/EC de la CE.

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Nom du produit</b>	Carbonate de sodium, anhydre
<b>Synonymes</b>	Soude du commerce, carbonate de disodium Aussi: soude du commerce léger, soude du commerce léger synthétique, soude du commerce liquide, soude du commerce léger naturel, soude du commerce HA naturel.
<b>Formule chimique</b>	Na <sub>2</sub> CO <sub>3</sub>
<b>Utilisation du produit</b>	Fabrication du verre, fabrication des détergents, fabrication des produits chimiques de sodium et de carbonate, pâte et papier, traitement de la saumure, élimination de la dureté de l'eau, ajustement du pH de l'eau ou de l'eau résiduaire, désulfuration des gaz de combustion, traitement du charbon, régénération de la résine échangeuse d'ions.
Ce produit chimique est homologué par l'ANSI/la NSF en vertu de la norme 6-, produits chimiques liés à l'eau potable – effets sur la santé (emballage dans le contenant original non ouvert). La concentration du produit ne doit pas dépasser 100 ppm s'il est utilisé pour ajuster le pH afin de contrôler la corrosion ou dans le but d'éliminer les dépôts.	
<b>Fabricant</b>	General Chemical Industrial Products 120 Eagle Rock Avenue East Hanover, NJ 07936 (973)
<b>Nos de téléphone en cas d'urgence</b>	(800) 424-9300 (CHEMTREC – E.-U.) (613) 996-6666 (CANUTEC – Canada) (307) 872- 3431 (Plant – Green River, WY)

## 2. Renseignements sur composition / ingrédients

Nom du produit chimique	N° CAS	% (poids)	N° CE	Classes CE
Carbonate de sodium	497-19-8	99.8	207-838-8	Xi, R36

### 3. Identification des dangers

**Aperçu end cas d'urgence:** Solide blanc, granulaire, inodore. Le produit n'est pas combustible. Il réagit avec les acides et libère de la chaleur et un gaz de dioxyde de carbone. Peut irriter la peau et les yeux. Les poussières peuvent irriter les voies respiratoires. Ne devrait pas être toxique pour l'environnement ou les organismes aquatiques. Éviter l'exposition simultanée au carbonate de sodium et à la poussière de chaux. En présence d'humidité (comme la sueur), les deux matières se combinent et forment de l'hydroxyde de sodium (NaOH), lequel peut causer des brûlures.

#### Effets potentiels sur la sante:

<b>Peau</b>	Le contact prolonge peut causer une irritation cutanée (peau rouge, sèche ou gercée).
<b>Yeux</b>	Irrite les yeux.
<b>Ingestion</b>	Même si le produit a une faible toxicité, l'ingestion peut causer une nausée, un vomissement, une gastralgie et une diarrhée.
<b>Inhalation</b>	L'inhalation prolongée des poussières du produit peut irriter le nez, la gorge et les poumons.
<b>Effets chroniques</b>	Le contact excessif et à long terme peut causer des <<ulcères sodiques >> sur les mains et une perforation de la cloison nasale. Des réactions de sensibilité peuvent se produire en cas d'exposition prolongée et répétée. Le produit ne contient aucun ingrédient qualifié de cancérigène probable ou présume pour les humains par le CIRC, le NTP, l'ACGIH ou l'OSHA.

### 4. Premiers soins

<b>Peau</b>	Laver avec beaucoup de savon et d'eau. En cas d'irritation ou si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.
<b>Yeux</b>	Rincer immédiatement avec de l'eau pendant au moins 15 minutes tout en soulevant de façon intermittente les paupières supérieures et inférieures. Consulter un médecin ou un ophtalmologiste si nécessaire.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche avec de l'eau, Diluer en donnant 1 ou 2 verres d'eau. Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne qui est inconsciente. Appeler un médecin ou le centre antipoison.
<b>Inhalation</b>	Transporter à l'air frais. En cas de gêne respiratoire ou de malaise, obtenir des soins médicaux.
<b>Conseils au médecin traitant</b>	Même si la toxicité interne est faible, des concentrations élevées peuvent causer des effets irritants, comme des opacités cornéennes, des réactions cutanées vésiculaires chez les personnes avec une peau scarifiée seulement. Traiter les symptômes et assurer des soins de soutien.

## 5. Marche à suivre pour combattre les incendies

<b>Moyens d'extinction :</b>	Non combustible ; utiliser une méthode d'extinction adéquate a l'incendie environnant.
<b>Risques d'incendie/d'explosion:</b>	Sans objet
<b>Marche à suivre pour combattre les incendies:</b>	Porter des vêtements de protection complets et un appareil respiratoire autonome.
<b>Limites d'inflammabilité:</b>	Sans objet
<b>Température d'auto inflammation</b>	Sans objet
<b>Produits de combustion dangereux:</b>	Dioxyde de carbone
<b>Sensibilité aux chocs:</b>	Aucune
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques:</b>	Aucune

## 6. Rejets accidentels

<b>Précautions personnelles:</b>	Se reporter a la section 8 <<Contrôles de l'exposition/Protection individuelle >>
<b>Confinement:</b>	Empêcher les grandes quantités du produit d'entrer en contact avec la végétation et les voies d'eau; les gros déversements risquent de tuer la végétation et les poissons.
<b>Nettoyage:</b>	En cas de déversement, le produit peut être récupère et réutilise s'il n'y a pas de danger de contamination. Aspirer ou balayer la matière. Si le produit déverse n'est pas utilisable en raison de la contamination, consulter les agences environnementales provinciales d'élimination acceptables. Se reporter a la section <<Élimination>>.
<b>Exigences de notification:</b>	Selon les règlements fédéraux, la notification n'est pas nécessaire en cas de déversement du produit. Les règlements provinciaux ou locaux peuvent être différents; consulter les autorités locales.

## 7. Manutention et entreposage

<b>Manutention:</b>	Utiliser des systèmes de transport pneumatique/mécanique pour le transfert en vrac jusqu'au lieu d'entreposage. Pour la manutention manuelle du transfert en vrac, utiliser une ventilation mécanique pour éliminer la poussière en suspension dans l'air des wagons porte-rails, des navires ou des camions. Utiliser une protection respiratoire approuvée lorsque les systèmes de ventilation ne sont pas disponibles. Choisir un respirateur en fonction de la production du nuage de poussière. Empêcher la matière de s'infiltrer dans les lacs, les cours d'eau, les étangs et les drains d'égout. Éviter tout contact oculaire ou cutané prolongé. Éviter d'inhaler les poussières. Lors de la dissolution, ajouter l'eau avec prudence tout en remuant; les solutions peuvent devenir chaudes. Utiliser une bonne hygiène
---------------------	--

	personnelle et de bonnes habitudes d'entretien.
<b>Entretien:</b>	Entreposer dans un lieu frais et sec, à l'écart des acides. En cas d'entreposage prolongé, le produit peut prendre en pain en raison de l'humidité atmosphérique.

## 8. Contrôles/Protection individuelle

<b>Mesures d'ingénierie:</b>	Si possible, fournir
------------------------------	----------------------

### Équipement de protection individuelle:

<b>Yeux et visage:</b>	En cas de conditions poussiéreuses ou brumeuses, ou lors de la manipulation des solutions, s'il y a risque de contact oculaire, porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et un casque protecteur. Dans lesdites conditions, ne pas porter de lentilles cornéennes. Autrement, choisir un équipement approprié pour protéger les yeux et le visage (approuvé par ANSI Z87) en fonction de l'usage particulier prévu de la matière. Des lunettes de sécurité avec écrans latéraux sont recommandées.
<b>Protection respiratoire:</b>	Si la poussière dans la zone ambiante des employés ne peut être contrôlée avec la ventilation ou d'autres mesures d'ingénierie, ceux-ci doivent porter des respirateurs ou des masques anti poussière approuvés par NIOSH/NOISH/MSHA, EU CEN ou un organisme d'accréditation comparable, pour se protéger de la poussière en suspension dans l'air.
<b>Mains, bras, corps:</b>	Porter des chemises à manches longues et des pantalons ainsi que des gants étanches pour l'utilisation courante du produit. Des gants de coton sont suffisants pour manipuler le produit sec ; des gants étanches (caoutchouc, néoprène, etc.) sont nécessaires pour manipuler les solutions du produit.

**Directives en cas d'exposition:** Selon les directives fédérales, les ingrédients du produit sont considérés comme une poussière nuisible parce qu'il n'existe pas de directives particulières en cas d'exposition au produit. Comme pour toute poussière nuisible, la concentration du produit dans la zone ambiante de l'employé doit être mesurée par des méthodes analytiques et des méthodes d'échantillonnage validées. Les limites suivantes (OSHA y MSHA) s'appliquent à la matière en question:

Particules non réglementées ailleurs:

OSHA (PEL / TWA): 15 mg/m<sup>3</sup> (poussière totale); 5 mg/m<sup>3</sup> (fraction inhalable)

MSHA (PEL / TWA): 10 mg/m<sup>3</sup> (poussière totale)

Éviter l'exposition simultanée au carbonate de sodium et à la poussière de chaux. En présence d'humidité (sueur), les deux matières se combinent et forment de l'hydroxyde de sodium (NaOH), lequel peut causer des brûlures.

Les renseignements ci-dessus servent de guide général en ce qui a trait à la manipulation du produit. Les environnements de travail particuliers et les habitudes de manipulation de la matière déterminent la sélection et l'utilisation de l'équipement de protection individuelle.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Apparence:</b>	Solide granulaire blanc
<b>Odeur:</b>	Inodore
<b>Formule:</b>	Na <sub>2</sub> CO <sub>3</sub>
<b>Poids Moléculaire:</b>	
<b>Densité en vrac (g/l)</b>	Qualités denses: 0.9 – 1.1 Qualité légère naturelle: 0.7 – 0.9    Qualité légère synthétique: 0.5 – 0.7
<b>Densité:</b>	2.533 (par rapport à l'eau)
<b>Point d'ébullition:</b>	Se décompose
<b>Point de fusion:</b>	854°C (1569°F)
<b>Taux d'évaporation:</b>	Sans objet
<b>% de matières volatiles:</b>	0%
<b>Densité de vapeur:</b>	Sans objet
<b>Pression de vapeur:</b>	Sans objet
<b>pH (solution a 1%)</b>	11.3
<b>Point d'éclair</b>	Aucun

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Stabilité:</b>	Stable
<b>Conditions à éviter:</b>	Le contact avec les acides produira du dioxyde de carbone et de la chaleur. Le contact avec les poussières de chaux et l'humidité peut produire de l'hydroxyde de sodium corrosif.
<b>Matières à éviter:</b>	Peut réagir avec l'aluminium, les acides, le fluor et le 2, 4, 6-trinitrotoluène.
<b>Polymérisation:</b>	Ne se produira pas
<b>Produits de décomposition dangereux:</b>	Si chauffé jusqu' a décomposition, il y a rejet de dioxyde la carbone.
<b>Autres précautions:</b>	Lors de la dissolution, ajouter a l'eau avec prudence tout en remuant. Les solutions peuvent devenir chaudes.

## 11. Renseignements toxicologiques

<b>Yeux:</b>	Irritant grave (50 mg, lapin).
<b>Peau :</b>	Irritant léger (500 mg/24h, lapin). Risque de légère irritation sur la peau écorchée. Le produit n'est pas un sensibilisateur) éprouve avec solution a 0.25%).
<b>Orale:</b>	DL <sub>50</sub> , rat: 4,090 mg/kg
<b>Inhalation:</b>	CL <sub>50</sub> , rat, 2 h 2.3 mg/l

	24 h CL <sub>50</sub> : 800 mg/m <sup>3</sup> , 20 h exposition (cochon d'Inde) (Toxicité moyenne)
<b>Chronique:</b>	Le contact excessif a long terme peut causer des << ulcères sodiques >> sur les mains et une perforation de la cloison nasale. Risque de réactions de sensibilité suite à l'exposition prolongée et répétée.
<b>Cancérogénicité :</b>	Non désigné comme un cancérogène probable ou présumé pour les humains par la CIRC, le NTP, l'ACGIH ou l'OSHA.

## 12. Renseignements écologiques

<b>Écotoxicité aigue:</b>	96 – h CL <sub>50</sub> : <b>265</b> – 565 mg/l (daphnie magna) (faible toxicité) 300 – 320 mg/l (crapet arlequin) (faible toxicité) 96 – h TL <sub>m</sub> : 1200 mg/l (gambusie) 48 – h TL <sub>m</sub> : 840 mg/l (gambusie) 48 – h CE <sub>50</sub> : <b>265</b> mg/l (daphnie magna) 5 jours CE <sub>50</sub> : <b>242</b> mg/l (Nitzscheria linearis)
<b>Écotoxicité chronique:</b>	7 jours CE, biomasse : 14 mg/l (phytoplancton)
<b>Mobilité:</b>	Air: Sans objet Eau: mobilité et solubilité considérable. Sol/Sédiments : Adsorption peu importante
<b>Dégradation abiotique:</b>	Eau (hydrolyse): produit de dégradation: carbonate (pH>10) / acide carbonique/dioxyde de carbone (pH<6). Sol: S'hydrolyse comme une fonction de pH.
<b>Dégradation biotique:</b>	Aerobique / anaérobique: Sans objet (compose inorganique)
<b>Risque de bioaccumulation:</b>	Sans objet (compose inorganique ionisable)

Les effets observés sont liés aux propriétés alcalines du produit. Le produit n'est pas dangereux de façon notable pour l'environnement.

## 13. Élimination

<b>Méthode d'élimination :</b>	Si le produit est jeté ou éliminé tel qu'acheté, il n'est pas un déchet dangereux caractéristique ou inscrit sur les listes conformément à la loi fédérale américaine RCRA (40 CFR 261). En tant que déchet non dangereux, la matière peut être éliminée dans un site d'enfouissement conformément aux règlements gouvernementaux ; se reporter aux règlements locaux ou provinciaux relatifs à l'élimination de la matière. Si le produit a été traité, utilisé, modifié, si des produits chimiques ont été ajoutés ou s'il a été contaminé, les exigences d'élimination peuvent être différentes. Selon les règlements fédéraux, c'est au producteur de déchets qu'incombe la responsabilité de déterminer si un déchet est un déchet dangereux.
--------------------------------	--

## 14. Transport

<b>Appellation réglementaire:</b>	Pas Réglemente
<b>Division/Classes de danger primaire:</b>	Pas réglemente
<b>Numéro UN/NA :</b>	Sans objet
<b>Étiquettes(s), plaque(s), marques(s):</b>	Sans objet
<b>Quantité a déclarer:</b>	Aucune
<b>Numéro 49 STCC:</b>	Sans objet
<b>ADR (EU), TMD (Canada)</b>	Pas réglemente
<b>IMDG (mer), ICAO (air), IATA (air)</b>	Pas réglemente

## 15. Renseignements obligatoires

### ETATS-UNIS:

#### **SARA Titre III (Superfund Amendments and Reauthorization Act)**

<b>Section 302 Substances extrêmement dangereuses: 40CFR355, Annexe A</b>	Pas inscrit
<b>Section 311 Classe de danger 40CFR370</b>	Immédiate (aigu)
<b>Section 312 Quantité seuil prévisionnelle 40CFR370</b>	Le carbonate de sodium n'est pas inscrit dans la liste en question.
<b>Section 313 Ingrédients a déclarer 40CFR372</b>	Aucun inscrit

#### **CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act):** 40CFR302.4 –

Il n'existe aucune quantité à déclarer pour ce produit.

#### **TSCA (Toxic Substance Control Act)**

Le produit est inscrit sur l'inventaire des substances chimiques de la TSCA. Aucun autre règlement de la TSCA n'affecte le produit en question.

#### **Règlements des États:**


Aucune des composantes du produit n'est réglementée conformément à la Proposition 65 de la Californie.

#### **Autre:**

Clean Water Act (CWA) – Section 301/ 311: Pas inscrit

Clean Air Act (CAA) – Section 112: Pas réglemente

## CANADA:

<b>Catégorie SIMDUT:</b>	D2B Toxiques Classe E Corvosif:  Le produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés et la présente fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le règlement en question.
<b>Liste de divulgation des ingrédients SIMDUT</b>	Inscrit sur la liste
<b>Liste intérieure des substances</b>	Inscrit sur la liste

## UNION EUROPEENNE:

<b>Inventaire EINECS</b>	Inscrit sur la liste: 207-838-8
<b>Annexe I (Directives sur substances)</b>	Inscrit sur la liste: 011-005-00-2 Xi, R-36 (Voir renseignements sur étiquettes à la section 16)
<b>German Water Classification</b>	Classe de danger: 1, faible danger pour les eaux
<b>EU – Directives en matière d’additifs alimentaires (95/2/EC) - Annexe I – Normalement permis pour usage dans les aliments.</b>	E500

## INTERNATIONAL:

Le produit se trouve aussi sur les inventaires des produits chimiques suivants: Australie, Chine, Corée, Japon et Philippines.

## **16. Autres renseignements**

### **SIMD** (Système d’identification des matières dangereuses)

Santé	2
Inflammabilité	0
Danger physique	0
Protection individuelle	B

Protection = B (lunettes de sécurité et gants)

4 = Extrême, 3 = Grave, 2 = Moyen, 1 = Leger, 0 = Minimal

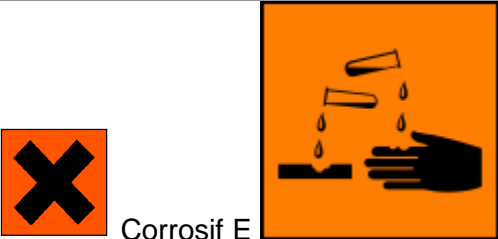
### **NFPA** (National Fire Protection Association System)

Santé	2
Inflammabilité	0
Réactivité	0
Spécial	None

4 = Extrême, 3 = Élève, 2 = Moyen, 1 = Leger, 0 = Négligeable



## Étiquetage CE

<b>Name de la substance sur l'étiquette</b>	Carbonate de sodium
<b>Symbole</b>	 Xi – irritant      Corrosif E
<b>Énonces sur l'étiquette</b>	R36: Irrite les yeux. S2: Garder hors de la portée des enfants. S22: Ne pas inhaler les poussières. S26: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau et obtenir des soins médicaux.

**Autres renseignements:** La soude du commerce est produite en trois principales qualités: dense, légère naturelle et légère synthétique. Lorsque les produits en question sont mélanges avec de l'eau, ils peuvent aussi être connus comme de la soude du commerce liquide. Ces qualités de produit différent seulement par leurs caractéristiques physiques, comme la densité en vrac, la dimension et la forme des particules, ce qui influence les caractéristiques de débit et l'angle de glissement. Les autres propriétés physiques ainsi que les propriétés chimiques des solutions sont particulières à chaque qualité de soude du commerce.

## Certifié ANSI / NSF 60

La concentration du produit ne doit pas dépasser 100 ppm s'il est utilisé pour ajuster le pH afin de contrôler la corrosion ou dans le but d'éliminer les dépôts.



Les renseignements dans la présente correspondent à l'état de nos connaissances et de notre expérience en ce qui a trait au produit en question. Il ne sont pas exhaustifs. Ils s'appliquent au produit qui est conforme aux spécifications, à moins d'indications contraires. Si le produit est combiné ou mélange, l'utilisateur doit s'assurer qu'il n'y a pas d'autres dangers possibles. Dans tous les cas, l'utilisateur doit observer toutes les procédures légales, administratives et obligatoires en ce qui a trait au produit, à l'hygiène personnelle et à la protection du bien-être des individus et de l'environnement.

La présente fiche signalétique est offerte aux fins d'information, d'études et d'enquête, comme l'exige la loi fédérale sur les produits dangereux ainsi que les législations connexes. Les renseignements sont jugés dignes de foi mais General Chemical Industrial Products n'offre aucune garantie, expresse ou implicite.